



Manifestation intersyndicale - Caen, le 04 février 2021

CAEN PIC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 01/03/2021

## Sommaire

Page 2 :  
*Déclaration*  
*FSU au*  
*CDEN*

Page 3 :  
*AESH :*  
*grande*  
*précarité*

Page 4 :  
*Loi 4 D*

Page 5 :  
*Femmes*  
*retraitées*

Page 6 :  
*Grève*  
*féministe le*  
*8 mars*

L'évolution de l'épidémie est toujours inquiétante, l'attitude et les arbitrages gouvernementaux sont pour le moins flous. Les articles de ce numéro du POUR14 ont été rédigés dans ce contexte. La Journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars se construit dans cette difficulté à se projeter, dans l'incertitude des prochaines restrictions et la frustration d'avoir peu de prise sur la réalité.

Malgré les difficultés, la FSU a été à l'initiative de la journée du 26 janvier, rejointe par d'autres organisations syndicales. Les personnels de l'Éducation, de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur ainsi que les étudiant·e·s ont montré leur refus des logiques austéritaires contenues dans le budget 2021. La FSU, à tous les échelons, dénonce ces orientations et cette politique de casse. De la maternelle à l'université, de manière méthodique mais fragmentée pour éviter le débat sur l'orientation générale, les réformes s'enchaînent. Il s'agit d'un vrai changement de modèle où l'individualisme et la mise en concurrence doivent devenir la norme, pour les personnels comme pour les élèves. Vous trouverez en pages intérieures notre déclaration au CDEN du Calvados le 18 février.

Dans ces moments de crise, les mobilisations sont d'autant plus nécessaires pour peser sur le cours des choses. Il n'y a ni première ni deuxième ligne, c'est toute la société qui fait face à la crise et qui, forte de cette expérience, peut imposer des choix progressistes et porteurs d'espoirs.

Après le 4 février, le 8 mars sera une nouvelle étape. Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne de cette crise. Leurs rôles, travail et missions ont été essentiels à la continuité des services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société. Majoritaires dans les métiers précaires, sur des temps partiels imposés et sur des emplois faiblement rémunérés, aucune mesure n'a été prise pour améliorer leurs conditions salariales. Les femmes sont d'autant plus exposées aux risques que fait courir au salariat la crise économique. **Les intersyndicales interprofessionnelle et éducation du Calvados appellent à la grève lundi 8 mars, un rassemblement est prévu Place Bouchard à Caen à 12 heures, et le samedi 13 mars un rassemblement revendicatif et festif à 14 heures Place du théâtre.**

# Déclaration FSU au CDEN du 18 février 2021

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique,

Les grèves du 26 janvier et du 4 février ont montré la colère et l'incompréhension des personnels face à la politique éducative menée. La reprise de l'épidémie depuis cet automne est gérée par le ministère de manière chaotique, soit par le déni, soit par des mesures fluctuantes et confuses. La communication du ministre ne laisse aucune place à la reconnaissance de l'engagement des personnels dans cette période si difficile. Il est incompréhensible que des suppressions de postes interviennent dans ce contexte alors qu'au contraire les besoins nécessiteraient des recrutements d'urgence.

Le boycott des organisations syndicales du CDEN le 11 février s'inscrit aussi dans cette défiance.

La priorité de ce gouvernement est la poursuite des réformes quoi qu'il en coûte. La réforme des lycées est maintenue contre vents et marées, les projets de démantèlement de l'Education prioritaire se mettent en place selon le calendrier prévu. Les expérimentations en tout genre (territoires éducatifs ruraux, autoévaluation des établissements...) sont même menées alors qu'il y a vraiment d'autres priorités. Les préconisations du Grenelle de l'éducation sont très inquiétantes, aucune revalorisation n'est réellement envisagée. Les perspectives tracées sont même démoralisantes, imposition de pratiques professionnelles, augmentation du temps et de la charge de travail, contractualisation des affectations, retour du statut de la direction d'école. L'une des préconisations prévoit même un ralentissement global des progressions de carrière pour la plupart pour valoriser le « mérite » de certain.es. Quel mépris, pour le travail des enseignant.es, d'autant plus dans cette crise sanitaire !

Le ministre est une nouvelle fois dans le déni des besoins. L'an dernier, un rapport du Sénat avait démontré que 66% des HSA injectées n'avaient pas été utilisées. Le Journal officiel du 24 janvier porte annulation de 212 501 312,60 € du budget de l'éducation nationale. Généralement

l'Education nationale a du mal à finir l'année. Avec Jean-Michel Blanquer cela fait deux fois qu'il n'exécute pas la totalité de son budget. En 2018 déjà 200 millions restaient en fin d'année. L'année suivante, le budget de l'Education nationale avait fort peu augmenté. Ces 200 millions économisés sont l'équivalent de 4200 postes d'enseignants dans un budget qui supprime 1883 postes dans le second degré.

Pour le Calvados et pour le 1er degré, les 7 postes supplémentaires pour la rentrée 2021 sont nécessaires au vu des nombreuses priorités engagées par le ministère : dédoublement des classes de GS en REP+, limitation à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1 hors Education Prioritaire, augmentation des décharges de direction, fin de l'instruction en famille.

L'augmentation de décharge des directions à partir de 7 classes est une avancée, mais la FSU revendique une augmentation du temps de décharge de toutes les directions ainsi que la mise en place d'emplois pérennes d'aides à la direction et au fonctionnement de l'école, un véritable allègement des tâches ainsi qu'une programmation pluriannuelle d'augmentation des décharges de direction.

Pour les collèges, la dotation globale accuse une légère baisse en passant de 32759 heures à 32734. Dans la "logique" de la politique ministérielle, pour une quasi-stabilité des effectifs, nos collègues subissent une diminution des heures postes (118h, c'est à dire -6,55 ETP).

En revanche, le ratio entre les heures postes et les heures supplémentaires continue à évoluer défavorablement au profit des heures supplémentaires (+153h=+8,5ETP), tendance que la FSU continue à dénoncer. Les seuils de constitution des classes demeurent notoirement trop élevés : 28 élèves en sixième et 30 sur les autres niveaux hors éducation prioritaire (24 élèves pour tous les niveaux dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire). C'est l'effet de seuil, alors que les effectifs réels ne sont pas toujours pris en compte, qui justifie, aux yeux de la direction académique, les baisses de DHG de certains établissements.

La FSU s'oppose fermement à la

généralisation des PIAL. Le bilan, sans la présence des élu.es des personnels, est une mascarade. Cette année, il n'y a jamais eu autant d'élèves non suivis, ou avec des heures bien en deçà des besoins, les AESH ne sont quasiment jamais remplacés, laissant dans le désarroi élèves et équipes enseignantes.

La FSU demande que toutes les réserves en heures postes et moyens soient affectées pour ouvrir des classes en plus, transformer des HSA en heures postes, éviter les compléments de services et de trop nombreuses mesures de carte scolaire. Les établissements sont nombreux à s'organiser pour refuser les conditions de rentrée imposées avec des retraits importants d'heures postes : votes contre la DHG en Conseil d'Administration et motions, article dans la presse locale, dépôt de préavis de grève, audience, refus collectif des heures supplémentaires, refus du rôle de professeur principal, pétition. Même les chefs d'établissement ont manifesté leur désaccord devant le rectorat de Caen le 3 février.

La FSU tient à alerter le CDEN sur le danger que fait courir la loi 4D sur la pérennité de la médecine scolaire. Cette loi nie la dimension éducative de la santé à l'école et du rôle spécifique des infirmières de l'Education nationale, perdant de vue l'objectif premier de la santé à l'école : la réussite scolaire de tou.tes les élèves. La FSU demande l'abandon de ce projet et exige le maintien des personnels infirmiers dans la Fonction publique d'Etat, sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique, la FSU soutient les mobilisations collectives dans les écoles, collèges et lycées, avec les parents d'élèves, afin d'obtenir des conditions d'enseignement dignes pour notre jeunesse. Il faut nous préparer à une crise qui dure. Les personnels savent qu'ils ne peuvent guère compter sur leur ministre, à part pour leur envoyer de temps en temps quelques vidéos...



La FSU a organisé le 28 janvier un stage en direction des AESH. Les témoignages confirment la grande précarité de ce métier largement féminisé.

### Des personnels indispensables, mais dans une grande précarité

Les AESH sont en majorité recrutées sur des temps partiels imposés, avec des contrats ne dépassant pas les 41 semaines annuelles. Avec une grille indiciaire qui n'est jamais revalorisée, leur salaire se retrouve à chaque début d'année en-dessous du SMIC ! Autant dire que c'est un métier qui ne permet pas l'indépendance financière. Pour s'en sortir, les AESH sont obligées d'avoir un autre emploi ou de compter sur leur conjoint... Une situation inadmissible quand les besoins en accompagnement sont croissants et que de nombreux élèves se retrouvent sans AESH !

Dans le Calvados, l'administration refuse d'augmenter les quotités sur les contrats des AESH même lorsqu'elles le souhaitent et qu'il y a des élèves notifiés, au prétexte qu'on ne pourra pas les baisser si

les besoins diminuent. Or il est évident que l'inclusion concerne un nombre toujours croissant d'élèves. En réalité, les budgets ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée du ministère (toujours plus d'école inclusive), et dans notre académie les recrutements sont au point mort.

### Les PIAL : une gestion administrative et financière au détriment de l'humain

Annoncés par le ministère comme un outil de renforcement de l'école inclusive, les PIAL ne sont en fait qu'un outil de gestion qui a détérioré les conditions de travail des accompagnants, et par conséquent la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Les personnels sont recrutés pour prendre en charge des élèves précis, mais de plus en plus, leur affectation change en cours d'année. On leur impose avec seulement quelques jours de préavis de changer d'établissement et d'accompagner des élèves de niveaux différents, avec des handicaps différents. Il faut alors s'adapter, faire connaissance avec une nouvelle équipe pédagogique

dans laquelle, faute d'un temps d'accueil et de formation spécifique, l'AESH a déjà bien du mal à s'intégrer. Auparavant un enfant pouvait être suivi par la même AESH sur la totalité de son emploi du temps, parfois plusieurs années de suite. Aujourd'hui, avec les PIAL, les notifications ne sont plus respectées car l'AESH doit être rentable. Il faut mutualiser, accompagner le plus d'élèves possible au détriment de la qualité de cet accompagnement.

### Pour la création d'un corps de fonctionnaires

Les AESH, maltraités par l'administration, se disent eux-mêmes maltraitants envers les enfants qu'ils accompagnent. Pour la FSU, la seule solution pour apporter à ces élèves l'accompagnement de qualité auquel ils ont droit, est la création d'un corps de fonctionnaire, qui impliquerait une réelle formation des personnels et leur permettrait de faire partie intégrante de l'équipe pédagogique. La FSU réclame aussi une revalorisation immédiate de la grille indiciaire.

Claire



### Des études pour Kléo !

Kléo est arrivé en France en juin 2018 à l'âge de 16 ans. Il a rapidement appris le français, s'est parfaitement intégré et poursuit une scolarité brillante dans notre lycée, le lycée Salvador Allende à Hérouville Saint-Clair. Maintenant qu'il est majeur, il lui faut obtenir un titre de séjour afin de pouvoir rester en France. Or sa demande a été rejetée deux fois et il est désormais sous le coup d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Alors qu'il est en passe d'être reçu au baccalauréat et qu'il envisage de poursuivre des études supérieures, il lui sera impossible, sans papier, de retirer son diplôme et de s'inscrire à l'Université. Son dossier est en attente de traitement, ultime recours, au Tribunal de Nantes, mais même une issue positive arriverait trop tard. C'est maintenant que la préfecture doit agir pour permettre à Kléo de poursuivre ses études en France, c'est maintenant que nous devons le soutenir dans ses projets en signant cette pétition.

Marie-christine (collectif Pour Kléo)

<https://www.change.org/p/préfecture-du-calvados-kleo-mérite-de-rester>

# Loi 4 D ( Décentralisation, Déconcentration, Différentiation, Décomplexification) ou loi 6 D ? D comme Désengagement de l'État. D comme dégage, tu ne sers à rien.

En avril 2020, la Cour des Comptes (commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale) a publié un rapport de 80 pages, intitulé « Les médecins et les personnels de santé scolaire »

Ce rapport basé uniquement sur des données statistiques (visites médicales de la 6ème année) prétendait démontrer que le « service » rendu par les médecins de l'éducation nationale n'est pas efficace, et que du fait, les infirmières et les infirmiers pourraient les aider. Ce rapport ignore que cela ne rentre pas dans les missions de ces dernière-s qui par contre doivent assurer un suivi des préconisations faites en amont, mais aussi effectuer un bilan de santé de la 12ème année de l'élève.

Suite à ce rapport, il a donc été décidé sans concertation ni dialogue social de (re)créer un service de santé scolaire et de le décentraliser vers les collectivités territoriales et plus particulièrement les départements (annonce de la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault dans « Les échos » le 17 décembre dernier) dans le cadre de la loi 4 D en recréant un Service de Santé Scolaire tel qu'il existait avant 1983. Ce service aurait uniquement pour mission de dépister des cohortes d'élèves.

Or, un pilotage départemental, nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi pour une école de la confiance et entraînerait une iniquité entre les élèves en fonction des territoires. Les missions ne seraient axées que sur du dépistage et le renfort des PMI, ignorant les 18 millions de consultations annuelles effectuées dans les infirmeries chaque année. Si cette loi passe, accéder librement dans les EPLE à un personnel de

santé ne sera plus possible. Pourtant, pour illustrer nos propos, un article de Ouest-France du 18 janvier dernier annonçait que les IVG, chez les jeunes mineures étaient en baisse et ce notamment grâce à la contraception d'urgence. Contraception d'urgence que ces jeunes peuvent se voir délivrer sans difficulté et en toute confidentialité dans les infirmeries de leurs établissements avec en plus un accompagnement et un suivi personnalisé.

Le mal-être est en augmentation substantielle avec la pandémie, les besoins d'écoute augmentent. L'égalité homme/femme dans les représentations des jeunes est mise à mal du fait de l'augmentation de visionnage de vidéos à caractère pornographiques vues pendant le confinement, etc, etc.

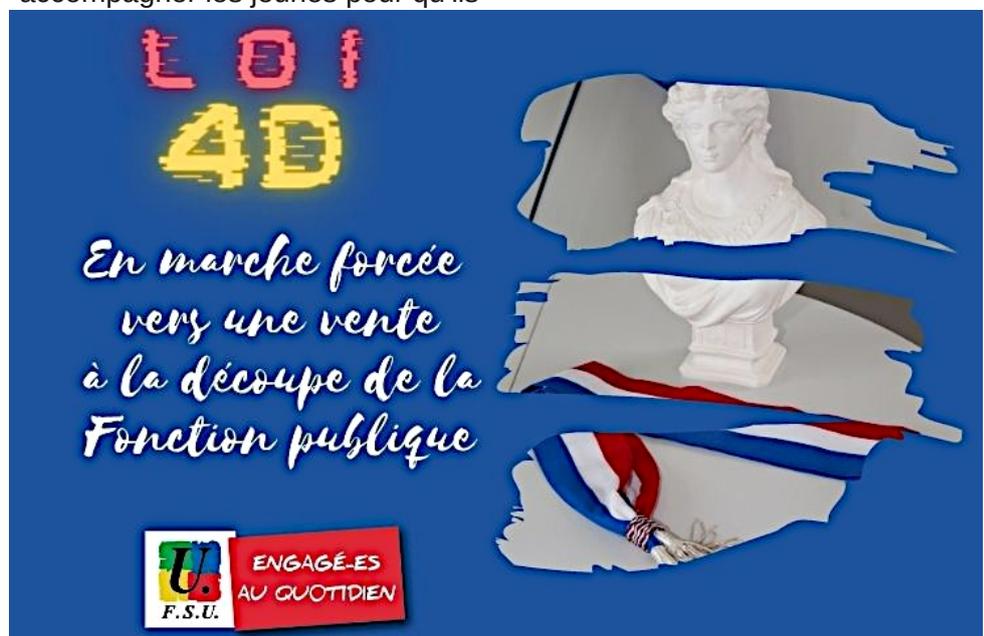
Les violences intrafamiliales ont augmenté pendant le confinement, la parole commence tout juste à se libérer.

L'éducation à la santé effectuée par les équipes pluri-professionnelles dont font partie les infirmières et les infirmiers est un levier pour déconstruire les représentations véhiculées et accompagner les jeunes pour qu'ils

s'approprient les moyens de rester en bonne santé mentale et physique.

Les velléités de voir sortir les infirmières et les infirmiers de l'EN durent depuis plus de 10 ans, de projet de loi en projet de loi. Ce que le SNICS FSU syndicat majoritaire a combattu de pied ferme. Les infirmières et les infirmiers sont les personnels de proximité au service de l'élève à leur écoute soumise au secret professionnel et veulent le rester.

Parce que la santé est un déterminant de la réussite scolaire des élèves, la politique éducative, sociale, et de santé en leur faveur doit rester une mission de l'École, colonne vertébrale de la République. Nous refusons donc cette loi 4 D, mais aussi la loi Rist (visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification) qui prévoit dans un amendement de re-créer un service de santé scolaire qui donnerait les mêmes résultats tout en restant à l'EN ! Tout est prévu pour nous sortir de nos infirmeries... Tout est prévu pour que l'on serve de petites mains aux médecins mais à quel prix ?



# Regards sur la précarité économique et l'isolement des femmes à la retraite



Dans notre société, il est accordé peu de place sur la situation des femmes de plus de 65 ans.

Cette journée « banalisée » du 8 mars sur les droits des femmes devrait nous permettre d'en débattre pour changer ces situations qui perdurent.

Aujourd'hui, la pension des femmes est inférieure de presque 40% à celles des hommes ; qui résulte essentiellement et « mathématiquement » des carrières incomplètes ( 40% des femmes n'ont pas de carrière complète en arrivant à l'âge de la retraite) et des carrières professionnelles non qualifiantes.

Rappelons aussi que 1,1 million de retraité-es ne perçoivent que la seule pension de réversion dont une très grande majorité de femmes (89%).

37% des femmes retraitées vivent sous le seuil de pauvreté (15% chez les hommes) ; c'est à dire 800 euros nets par mois (en les retrouve majoritairement dans les milieux agricoles et les emplois dits de services à la personne).

Selon l'observatoire des inégalités, ce sont les « ruptures de parcours professionnels » qui créent la précarité. S'y ajoutent depuis ces dernières années la multiplicité des temps partiels imposés et des contrats à durée limitée. Les femmes sont sur-représentées dans les emplois non qualifiés (65% de ces emplois sont occupés par des femmes).

Si l'on prend un exemple dans l'éducation nationale, les AESH sont l'illustration de la précarité imposée avec un emploi largement féminisé (voir article de Claire page 3).

Aux inégalités salariales s'ajoutent des difficultés d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale et impactent durement les conditions de vie (horaires incompatibles avec la vie des enfants, travail de nuit, du dimanche,...).

Ces carrières morcelées impactent sévèrement le montant des pensions.

**Alors, il faut proposer, exiger d'autres politiques publiques ;** s'attaquer aux thèses du « retour à la maison » ; assurer l'égalité salariale à tous les niveaux.

- L'emploi des femmes est un élément d'égalité, facteur de progrès et de justice sociale et une condition de leur indépendance. Il ne peut se faire si les femmes sont « dirigées » vers les « faibles » qualifications et des emplois de courte durée.

- Une politique de développement de structures d'accueil de la petite enfance doit être menée sur tout le territoire car elles sont encore largement insuffisantes pour permettre l'accès et la continuité dans l'emploi des femmes.

- Valoriser les métiers, c'est augmenter les salaires et permettre des formations qualifiantes tout au long de la vie.

**Dans l'immédiat** et comme nous l'avons exprimé lors des

manifestations de retraité-es, les pensions doivent être revues à la hausse pour permettre une vie heureuse et digne (il est insupportable de voir une partie des retraité-e-s se recroqueviller dans l'oubli, avoir honte de faire appel aux associations pour se nourrir, ...)

**Dans l'avenir proche**, le gouvernement doit retirer son projet de réforme des retraites dont les femmes seraient les grandes perdantes (entre autres, proposition de passer la majoration de pension de 10% actuellement pour les mères de 3 enfants à une majoration de 5% ; remise en cause de la pension de réversion, ...

**Oui, des réformes sont nécessaires mais elles ne peuvent pas être un recul pour la vie des femmes dans une société qui se dit « évoluée ».**

Denise De Monte



# Grève féministe le 8 mars des 1ères de corvées

Le 8 mars, nous serons en grève avec les femmes du monde entier pour refuser, toutes et tous ensemble, de payer le prix de la crise pandémique avec notre travail, notre salaire, notre corps. En France, comme en Pologne, au Chili comme en Italie et en Espagne, en Argentine comme au Nigeria, nous serons toutes et tous dans la rue pour dénoncer et arrêter une société patriarcale et raciste qui nous exploite, nous soumet et nous tue.

Les confinements ont mis en lumière que les femmes sont indispensables au fonctionnement de la société et invisibilisées en permanence : les femmes, et toujours plus les femmes migrantes, sont majoritaires dans les emplois du soin, de la santé, de l'éducation, du nettoyage, du commerce, elles sont sous-payées, peu ou pas reconnues... malgré les belles promesses, aucune négociation de fond n'a été initiée en ce sens !

Nous serons dans la rue pour réclamer la revalorisation des métiers à prédominance féminine et de réelles hausses de salaires !

Les femmes subissent particulièrement la précarité, les temps partiels, les petits boulots précaires, l'écart de rémunération persiste à 25 % entre les femmes et les hommes... C'est comme si chaque jour à partir de 15h40, les femmes travaillaient gratuitement.

Nous ne voulons pas payer les conséquences de cette crise !

L'appauvrissement touche en premier les femmes, les jeunes...

Nous serons dans la rue pour nous élever contre notre exploitation, pour l'égalité salariale femmes/hommes et revendiquer un réel partage des tâches domestiques !

Nous serons dans la rue pour réclamer des logements décents et accessibles à toutes et tous, des services publics accessibles à



toutes sur l'ensemble du territoire.

De par le monde, nous nous sommes affranchies du silence pesant sur les violences sexistes et sexuelles. Aujourd'hui, des milliers de femmes et d'hommes dénoncent les violences sexuelles incestueuses !

Parce que dans notre vie, nous sommes une sur trois à subir du harcèlement sexuel au travail, 100 % à subir du harcèlement de rue, des milliers à subir des viols ou des agressions sexuelles, à risquer la mort par violences conjugales.

Nous serons dans la rue pour réclamer un milliard pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, pour obtenir une ratification ambitieuse de la convention de l'Organisation Internationale du Travail contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail.

Les inégalités sociales et les violences font partie d'un même système que nous dénonçons.

Nous serons dans la rue pour dénoncer les discriminations, de genre, de classe, de race, et lesbi-, bi- transphobes cumulées par certaines.

Nous serons dans la rue pour

lutter contre la violence sexuelle, raciste et institutionnelle faite aux femmes migrantes, contre leur exploitation, pour réclamer la liberté de mouvement à travers les frontières et un permis de séjour illimité et sans conditions !

Nous serons dans la rue pour que l'accès à l'avortement soit possible partout et même pendant le confinement, pour que le délai légal soit étendu au-delà de 12 semaines.

Nous serons en grève ce 8 mars, comme les femmes de par le monde, nous serons dans la rue à manifester et revendiquer, car sans les femmes, le monde s'arrête !

**ALORS RETROUVONS-NOUS**  
**A l'appel des intersyndicales**  
**interpro CGT-FSU-Solidaires et**  
**éducation CGT Educ'Action-FSU-**  
**Sud éducation**

**LUNDI 8 MARS À 12H pour un**  
**Rassemblement – PLACE**  
**BOUCHARD À CAEN**

**A l'appel du Collectif Droits des**  
**Femmes du Calvados**  
**SAMEDI 13 MARS À 14H pour**  
**un rassemblement revendicatif et**  
**festif – PLACE DU THÉÂTRE À**  
**CAEN**

